

RAPPORT N° 05/8-10
au Conseil Municipal

OBJET

POLITIQUE DE LA VILLE
INVESTISSEMENT 2006

VERSEMENT DIRECT DE SUBVENTIONS A LA SODIAC ET AU CCAS

Par Délibération n° 99/7-65 du 14 décembre 1999, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer le troisième Contrat de Ville Intercommunal avec l'Etat, la Région, le Département, la Caisse d'Allocations Familiales et la Commune de Sainte-Marie portant sur la période 2000/ 2006.

Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à engager la part des crédits contractualisés afin de permettre la mise en œuvre des actions du programme 2000/ 2006 de la Politique de la Ville, en conformité avec les orientations du Contrat de Ville signé entre l'Etat, le Département, la Région et la Commune.

Le Comité de Pilotage de la Politique de la Ville a validé la programmation le 23 novembre 2005.

Une action est menée par la Société Dyonysienne d'Aménagement et de Construction (SODIAC) dans le cadre d'une Convention Publique d'Aménagement (CPA) pour l'aménagement d'un plateau multisports au Parc de la Crête (RHI).

	DEPARTEMENT	COMMUNE	TOTAL CDV (HT)
Aménagement d'un plateau multisports au parc de la Crête (RHI)	120 000,00 €	30 000,00 €	150 000,00 €

Deux actions sont mises en œuvre par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour, d'une part l'étude de construction d'un hébergement de nuit, et d'autre part la maraude sociale sur les quartiers prioritaires de l'Est de Saint-Denis.

	DEPARTEMENT	COMMUNE	TOTAL CDV (HT)
Etude de construction d'un hébergement de nuit	12 000,00 €	3 000,00 €	15 000,00 €
Maraude sociale sur les quartiers prioritaires de l'Est de Saint-Denis	16 000,00 €	4 000,00 €	20 000,00 €

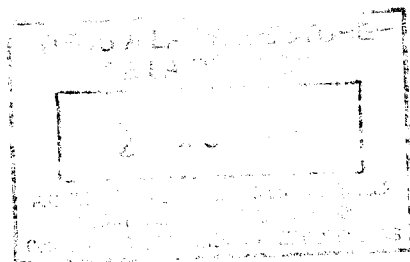
Afin de faciliter le mandatement des crédits sur ces opérations, il convient de valider le principe du versement direct aux opérateurs des subventions attendues du Département.

RAPPORT N° 05/8-10

Par conséquent, je vous demande :

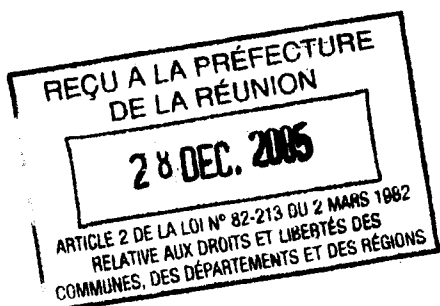
- de m'autoriser à engager les actions de Politique de la Ville précitées ;
- de m'autoriser à demander le versement direct de ces crédits aux opérateurs concernés ;
- d'autoriser la SODIAC à solliciter la subvention attendue du Département et à imputer les crédits correspondants au bilan de l'opération ;
- d'autoriser le CCAS à solliciter les subventions attendues du Département.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Handwritten signature

René-Paul VICTORIA



**DELIBERATION N° 05/8-10
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 15 décembre 2005**

OBJET

**POLITIQUE DE LA VILLE
INVESTISSEMENT 2006**

VERSEMENT DIRECT DE SUBVENTIONS A LA SODIAC ET AU CCAS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les Délibérations du Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales du 15 juin 1999 ;

Vu la Délibération n° 99/7-65 du Conseil Municipal en séance du 14 décembre 1999 ;

Vu la Convention-cadre du 18 février 2000 entre l'Etat, la Région et le Département de la Réunion ;

Vu les Délibérations du Conseil Régional de la Réunion du 10 mars 2000 ;

Vu les Délibérations du Conseil Général de la Réunion du 9 février 2000 ;

Sur le RAPPORT N° 05/8-10 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Ibrahim DINDAR, 4ème Adjoint, présenté au nom des Commissions 1° Prévention, Sécurité et Politique de la Ville, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Autorise le Député-Maire à engager les actions Politique de la Ville suivantes :

DELIBERATION N° 05/8-10

- plateau multisports du Parc de la Crête (RHI) ;
- étude de construction d'un hébergement de nuit ;
- maraude sociale sur les quartiers prioritaire de l'Est de Saint-Denis.

Maître d'Ouvrage SODIAC	DEPARTEMENT	COMMUNE	TOTAL CDV (HT)
Aménagement d'un plateau multisports au parc de la Crête (RHI)	120 000,00 €	30 000,00 €	150 000,00 €

Maître d'Ouvrage CCAS	DEPARTEMENT	COMMUNE	TOTAL CDV (HT)
Etude de construction d'un hébergement de nuit	12 000,00 €	3 000,00 €	15 000,00 €
Maraude sociale sur les quartiers prioritaires de l'Est de Saint-Denis	16 000,00 €	4 000,00 €	20 000,00 €

ARTICLE 2

Autorise le Député-Maire à demander le versement des subventions attendues du Département directement à la SODIAC et au CCAS (actions d'investissement).

ARTICLE 3

Autorise la SODIAC à solliciter les crédits correspondants et à les imputer au bilan de l'opération.

ARTICLE 4

Autorise le CCAS à solliciter les subventions attendues du Département.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **23 DEC. 2005**



LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul VICTORIA

